

Qu'hier à midi, c'est-à-dire, le 24. Septembre 1757, il avoit reçu de Menzel un petit paquet cacheté pour le porter à un Paysan Prussien, qui devoit le remettre au Secrétaire de Prusse; mais que sur ces entrefaites, il avoit été arrêté par un Bas Officier, en sortant du Palais Royal; qu'il avoit d'abord voulu racher ce paquet dans le gousset de sa Culotte. & qu'il avoit nié qu'il eût sur lui aucuns papiers.

Signé: Jean Chrétien Götze, Conseiller de Guerre & Auditeur L. Général.

*Second Extrait du Protocolle.*

*A Varsovie le 26. Septembre 1757.*

Le Prisonnier Menzel de nouveau interrogé, & déclaré ce qui suit, savoir:

Que le Secrétaire Plesmann n'est jamais venu lui même dans la Chancellerie du Cabinet à Dretze: si ce n'est lorsque les Prussiens enleverent de force les papiers, à quoi il avoit été présent: Que l'année dernière, avant de partir pour la Pologne, lui prisonnier avoit rendu la clef dont il s'étoit servi, à Plesmann, qui lui avoit donné d'autres passe-partouts pour les employer ici à Varsovie: au même usage; mais qu'après son arrivée il avoit remis ces clefs, en présence d'Erfurth, au Secrétaire Benoit, en lui disant, qu'elles lui étoient inutiles, & qu'il ne pouvoit pas, comme il avoit fait auparavant, se procurer ici l'accès des Archives, &c.

Il a déclaré de plus; Que l'Envoyé de Prusse Mr. de Ma'zahn lui avoit fait d'abord, de son propre mouvement, la proposition concernant l'usage des clefs, & que Plesmann, en lui donnant les premières lui avoit dit en propres termes, que l'Envoyé lui faisoit remettre les clefs,